

## Une première Politique de participation citoyenne pour la Ville de Magog

**Magog, le 22 septembre 2020** – Au terme d’une vaste démarche menée en collaboration avec l’École de politique appliquée de l’Université de Sherbrooke, la Ville de Magog annonce l’adoption de sa première Politique de participation citoyenne. Elle est disponible sur le site Internet de la Ville au [ville.magog.qc.ca/pourvousavecvous](http://ville.magog.qc.ca/pourvousavecvous).

Cette Politique s’applique aux projets qui sont d’intérêt public et définit les principales balises pour assurer une participation riche et contributive à la qualité de vie. Elle a été élaborée avec la population grâce à une série de consultations tenues en 2019 qui ont permis d’identifier les attentes des Magogoises et des Magogois.

Il s’agit d’un virage important pour la démocratie participative à Magog dont se réjouit la mairesse, M<sup>me</sup> Vicki-May Hamm. « Après avoir analysé nos façons de faire, nous adoptons des mesures qui nous permettront d’améliorer nos pratiques et d’établir de nouvelles normes en matière de consultation. Nous souhaitons accroître la collaboration de la population dans les affaires municipales tout en facilitant l’acceptabilité sociale des projets. »

De son côté, l’École de politique appliquée de l’Université de Sherbrooke (ÉPA) a perçu l’élaboration de cette Politique comme une opportunité de contribuer à la création de nouvelles normes porteuses d’un changement positif pour la Ville de Magog. « Cette collaboration a permis à nos étudiantes et nos étudiants de vivre une expérience réelle, en temps réel et avec des contraintes réelles. C’est très riche pour leur formation », mentionne la directrice de l’ÉPA, Pre Isabelle Lacroix.

### À propos de la Politique de participation citoyenne

Essentiellement, la Ville s’engage à mettre en œuvre des processus de participation en amont lors de l’analyse d’une politique ou d’un projet d’intérêt public, ou encore lorsque différents enjeux suscitent des inquiétudes ou des questionnements chez un nombre important de citoyens.

Les consultations serviront à enrichir les réflexions du conseil municipal, à bonifier les projets soumis et à certifier qu’ils répondent, de la meilleure façon possible, aux besoins de la population. Pour y arriver, la Ville mettra en place des façons de consulter qui faciliteront l’engagement du plus grand nombre de citoyens.



Précisons que la Politique de participation citoyenne est soumise aux lois et règlements prescrits s'appliquant à la Ville de Magog et ne peut en aucun cas servir de substitution à ceux-ci, notamment en matière d'urbanisme.

« Nous avons déjà l'habitude de consulter la population sur des projets ou des démarches d'envergure », précise M<sup>me</sup> Hamm. « L'avantage, c'est que nous avons maintenant des façons de faire systématiques et uniformes pour l'ensemble des projets qui nous seront soumis et qui seront considérés propices à la discussion publique. »

### **Comment s'informer des événements de consultation**

Pour que tous puissent facilement savoir qu'un événement de consultation est organisé, plusieurs outils d'information ont été mis en place, notamment :

#### **Site Internet**

- La page [ville.magog.qc.ca/pourvousavecvous](http://ville.magog.qc.ca/pourvousavecvous) rassemble tous les événements de consultation de même que la documentation requise pour les participants.

#### **Courriel, message texte ou notification mobile**

- Le portail bciti Magog permet de recevoir par courriel, message texte ou notification mobile les invitations à participer à un événement de consultation. Il suffit de s'abonner aux avis de la Ville de Magog (catégorie « participation citoyenne ») en téléchargeant l'application gratuite bciti ou en visitant l'adresse [magog.b-citi.com](http://magog.b-citi.com).

#### **Page Facebook**

- La page Facebook de la Ville annoncera tous les événements de consultation.

Déjà quatre événements de consultation sont prévus selon les paramètres définis par la Politique de participation citoyenne. Plus de détails sont disponibles au [ville.magog.qc.ca/pourvousavecvous](http://ville.magog.qc.ca/pourvousavecvous).

- 30 -

#### **Source et information**

Direction des communications et des technologies de l'information  
Ville de Magog  
819 843-3333, poste 444

